



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

CONSEIL DES COMMISSAIRES

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2007

VOLUME 10 - NUMÉRO 7

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 18 décembre 2007 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Lucie Bossé, Louise Cassitat, Chantal Desjardins, Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, France Dubé, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que madame Nicole Bouchard et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et monsieur Vincent Pelletier, conseiller en gestion du personnel.

Sont absents : Madame Anne Basque et monsieur Claude Breault, commissaires.

PRÉSIDENCE

Guilmont Pelletier, président.

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

NOMINATION D'UN-E SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

En l'absence de la secrétaire générale, les membres doivent nommer un secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT l'absence de la secrétaire générale, madame Catherine Boulay;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

DE nommer monsieur Vincent Pelletier, conseiller en gestion de personnel, pour agir à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-185-CC)

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Nomination d'un-e secrétaire d'assemblée
- 4.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 4 décembre 2007 - # 6
- 6.0 Rapport du comité de parents
- 7.0 Direction générale
 - 7.1 Résolutions relatives au déploiement du réseau de fibre optique
- 8.0 Varia
 - 8.1 Comité de travail du 8 janvier 2008
 - 8.2 Plan d'action pour contrer la toxicomanie
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Prochaine séance
- 11.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-186-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 4 DÉCEMBRE 2007 - # 6

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE le secrétaire d'assemblée soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2007 - #6, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-187-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Yves Breton présente le résumé de la réunion du comité de parents du 10 décembre 2007. Les principaux sujets discutés furent :

- Présentation par madame Christiane Séguin, directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire, du projet de Politique sur les saines habitudes de vie à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;
- Rapports : F.C.P.Q.;
A.C.P.B.G.I.;
- Formation pour les parents membres des conseils d'établissement, les 22 et 23 janvier 2008.

RÉSOLUTIONS RELATIVES AU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, précise qu'étant donné que la Commission scolaire fait partie du regroupement qui a la responsabilité du déploiement de la fibre optique sur le territoire du KRTB, celle-ci doit donner son accord afin de permettre que le réseau puisse desservir la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs par un réseau sans fil et sur la mise en place du lien qui permettra de relier les parties Est et Ouest du réseau de fibre optique.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs fait partie de l'Inforoute Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne peut être desservie par le réseau de fibre optique, mais par un réseau sans fil;

CONSIDÉRANT que 2 tours sont requises pour prolonger le réseau de fibre de la M.R.C. dans le cadre du projet «Villages branchés» et, par conséquent, ces tours appartiendront en propriété indivise aux mandants du KRTB;

CONSIDÉRANT que ces tours seront érigées sur des terrains appartenant aux municipalités de l'Isle-Verte et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et que des droits superficiaires doivent être accordés par celles-ci;

CONSIDÉRANT que les mandants de l'Inforoute, partie Ouest, sont au nombre de 8 et qu'il y aura 2 contrats à signer;

CONSIDÉRANT que les 2 municipalités concernées font partie de la M.R.C. de Rivière-du-Loup;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Ancil-Bruneau, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise la M.R.C. de Rivière-du-Loup à signer les documents relatifs aux droits superficiels qui permettront l'implantation de 2 tours pour la mise en place du réseau sans fil qui desservira la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-188-CC)

ATTENDU que la construction de l'Inforoute Bas-Saint-Laurent, partie Est, est complétée, ce qui représente un réseau de 6 fibres optiques par site reliant les écoles de la Commission scolaire des Phares, de la Commission scolaire Monts-et-Marées, les sites municipaux des M.R.C. de Rimouski-Neigette, M.R.C. de Matane, M.R.C. de la Mitis, M.R.C. de la Matapédia, les sites de la Ville de Rimouski et les sites du Centre régional de service aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.);

ATTENDU que la construction de l'Inforoute Bas-Saint-Laurent, partie Ouest, est complétée, ce qui représente un réseau de 6 fibres optiques par site reliant les écoles de la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup, de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, les bâtiments municipaux des M.R.C. de Témiscouata, M.R.C. des Basques, M.R.C. de Rivière-du-Loup, M.R.C. de Kamouraska, les sites de la Municipalité de Saint-Cyprien, les sites de la Ville de Rivière-du-Loup et les sites du Centre régional de service aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.);

ATTENDU que les 2 réseaux (partie Est et partie Ouest) devraient être reliés afin de former un réseau couvrant l'ensemble du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que la liaison des 2 réseaux requiert la construction d'un tronçon de fibres entre les municipalités d'Esprit-Saint et de Lac-des-Aigles;

ATTENDU que les coûts de construction seront assumés par la Conférence des Élus (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent et le Centre régional de service aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.);

ATTENDU que les frais récurrents concernant l'entretien du réseau, l'utilisation de frais d'attache, et autres seront assumés par la Conférence des Élus (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent et le Centre régional de service aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) durant les 10 prochaines années;

ATTENDU que les mandants ne s'engagent pas au niveau des frais récurrents futurs;

ATTENDU que la propriété de ce tronçon sera conjointe par les 2 réseaux (partie Est et partie Ouest) de l'Inforoute Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que le lien entre les 2 réseaux requiert l'utilisation de 2 fibres sur les 6 fibres appartenant aux mandants de la partie Est entre Rimouski et Esprit-Saint;

ATTENDU que le lien entre les 2 réseaux requiert l'utilisation de 2 fibres sur les 6 fibres appartenant aux mandants de la partie Ouest entre Saint-Michel-de-Squatec et Lac-des-Aigles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, à titre de mandant de la partie Ouest, autorise le comité de gérance du réseau à rendre disponible les fibres demandées afin de compléter le lien entre les 2 réseaux, partie Est et partie Ouest de l'Inforoute Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-189-CC)

COMITÉ DE TRAVAIL DU 8 JANVIER 2008

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle qu'il y a un comité de travail planifié pour le 8 janvier 2008 à 19h30 afin d'aborder, entre autres, la révision du règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des commissaires.

PLAN D'ACTION POUR CONTRER LA TOXICOMANIE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, présente et explique le «Plan d'action pour contrer la toxicomanie» qu'il compte implanter dans les écoles secondaires de la Commission scolaire en partenariat avec la Sûreté du Québec et les municipalités.

Les commissaires délibèrent sur le sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, s'informe des commentaires reçus concernant la mise en place des bulletins chiffrés.

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, donne les renseignements nécessaires.

PROCHAINE SÉANCE

Le 15 janvier 2008 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-190-CC)

[SIGNÉ]

Monsieur Guilmont Pelletier, président

[SIGNÉ]
GP/VP/dr

Monsieur Vincent Pelletier, secrétaire de l'assemblée